

GRAND CONSEIL session des 29 et 30 septembre 2009

09.023 RAPPORT DE LA COMMISSION « SANTE » sur l'établissement hospitalier multisite. Les modifications des lois (LEHM et NOMAD) sont largement acceptées. Le Grand Conseil récupère la faculté d'intervenir au niveau des grandes options de ces institutions. Les initiatives communales relatives à ces objets sont ainsi pratiquement suivies et classées. Le législateur donne à ces deux lois la même portée que celle donnée à la loi sur le CNP. Les échanges sont vifs au sujet de la manière de piloter HNe.

Le postulat 09.152 socialiste « pour un retour du politique dans les décisions hospitalières » est accepté grâce à la voix prépondérante de la présidente ! (49/48)

09.030 RAPPORT INTERMEDIAIRE COMMISSION « ROUTES » sur l'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds – étude du projet H20. Rapport intéressant et détaillé, mais non soumis au vote. Les choses avancent bien, la Confédération pourra prendre le relais le moment venu.

08.179 RAPPORT DE LA COMMISSION LEGISLATIVE – compensation des effets de la progression à froid - concernant le projet de décret R. Compte 08.179 portant sur une modification constitutionnelle.

Le rapport défavorable est accepté par la gauche par 56 voix contre 52; il n'y aura donc pas d'automatisme inscrite dans la Constitution !

09.035 APPROVISIONNEMENT ECONOMIQUE DU PAYS. Rapport du Conseil d'Etat et de la commission « approvisionnement.... ». La loi est acceptée à l'unanimité des membres présents.

06.159 RAPPORT DE LA COMMISSION LEGISLATIVE à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'approvisionnement en énergie électrique (LAEE)
Le rapporteur de minorité insiste sur le dogmatisme qui imprégnerait le texte de la loi soutenu par la Commission et sur la modestie du nombre d'actions neuchâteloises concernées et du poids qui en découle : il propose le refus de la loi. Le Conseil d'Etat se veut rassurant et l'entrée en matière est acceptée par 57 voix contre 53.
Finalement la loi – malgré quelques escarmouches de détail – est acceptée par 55 voix de gauche contre 53. Le capital-actions du canton et des communes ne pourra être vendu facilement.

09.022 RAPPORT DE LA COMMISSION LEGISLATIVE – organisation du Grand Conseil (2^{ème} volet) portant notamment sur les modifications d'horaires des sessions, des indemnités aux députés, etc. Après un premier volet de la réorganisation massivement accepté, les choses se compliquent ! Les horaires du Grand Conseil occupent les différents intervenants. Puis sur les indemnités diverses, jolie empoignade au sujet des « augmentations » proposées et de l'informatisation éventuellement subventionnée.

Le président du Conseil d'Etat souligne l'inadaptation des conditions octroyées aux députés, mais ne peut passer sous silence les conséquences financières ! Le nombre des députés est donc évoqué. Y en auraient-ils trop ? Cette question fera l'objet du 3^{ème} volet.

Une étonnante demande de renvoi en commission est refusée. L'entrée en matière est bien entendue acceptée ! Amendements et sous-amendements se succèdent...dans une relative confusion !

On admet enfin 10 sessions (avec 10 séances de relevée possibles). Une indexation des indemnités adaptées est refusée. L'entrée en vigueur est arrêtée au 1.1.2011 pour les questions économiques. Plutôt laborieux...

Et cerise sur le gâteau, le chef du service juridique rappelle depuis la tribune (!) que le vote doit être pris à la majorité qualifiée... Suspension de séance...Et renvoi pour la prochaine session pour un nouveau vote !

Peu glorieuse fin de session !

09.158 INTERPELLATION P. Ummel et Th. Huguenin-Elie « création d'une structure scolaire pour les adolescents hospitalisés en milieu psychiatrique. Les objectifs jugés éminemment valables seront analysés par un groupe de travail sous l'égide du Centre neuchâtelois de psychiatrie.

09.159 INTERPELLATION Ch. Bertschi « Agenda 21 ». Selon le représentant du Conseil d'Etat le développement durable est pris en compte dans le canton. De nombreux objectifs sont déjà intégrés. L'interpellatrice déplore toutefois l'absence évidente d'un Agenda 21 neuchâtelois.

09.160 INTERPELLATION SOCIALISTE « quelle stratégie pour un avenir UNESCO en pays de Neuchâtel ? ». Selon le représentant du Conseil d'Etat, on ne peut exploiter pour soutenir l'économie, l'inscription au patrimoine UNESCO. Seul le tourisme peut bénéficier de cette inscription. Le Conseil d'Etat rappelle le rôle et la responsabilité de « Tourisme neuchâtelois » en la matière.

09.163 INTERPELLATION du groupe socialiste « quel avenir pour les cours de langue et de culture ». Dynamique développement.

09.166 INTERPELLATION du groupe socialiste « Quels moyens pour la politique d'accueil de la petite enfance dans le canton ? ». Long développement.

09.168 INTERPELLATION socialiste et PopVertsSol « Quel avenir pour les Perce-Neige ? ». Développement détaillé et percutant.

Réponses à la prochaine session

09.165 PROJET DE RESOLUTION interpartis « Pour la sécurité, l'environnement et le respects e la volonté populaire : halte aux « gicaliners », pas de 60 tonnes sur les routes suisses ! Développement classique. Réponse du Conseil d'Etat qui reconnaît facilement que les gabarits des « gicaliners » ne peut convenir dans le canton et souscrit à la résolution qui est prise à la quasi unanimité.

09.169 RESOLUTION INTERPARTIS adressée au Conseil fédéral « sortir de la crise laitière ». Développement classique qui rappelle le serpent de mer de l'agriculture qui

doit s'adapter. Réponse du Conseil d'Etat très conscient de la crise actuelle soutient l'idée de la résolution qui est acceptée à l'unanimité.

09.172 RECOMMANDATION DES GROUPEs SOCIALISTES ET PopVertsSol « pour une campagne des autorités cantonales conforme aux décisions du Grand Conseil » présentée avec clause d'urgence. La recevabilité est contestée. Elle est adoptée à une courte majorité. L'urgence par voie de conséquence non combattue est donc adoptée. La recommandation est développée : le Conseil d'Etat peut-il ne pas appuyer une décision du Grand Conseil ? Oui selon certains ; non selon une majorité. La situation manque de dégénérer... Une résolution aurait-elle été préférable ? La recommandation est acceptée par un vote bloc de la gauche (56 voix contre 53)

08.157 MOTION Caroline Gueissaz, Doris Angst et Johanne Lebel Calame « un accès au bilinguisme pour tous ». Développement classique en français ! Le Conseil d'Etat accepte la motion ; elle n'est pas combattue; elle est donc acceptée.

09.167 PROJET DE DECRET Caroline Gueissaz « décret portant modification de la Constitution neuchâteloise » concernant les garanties fiscales.

09.171 PROJET DE LOI DU GROUPE SOCIALISTE concernant la police du commerce et des établissements publics

Sont renvoyés en commission législative

AL/5.10.09